



**Date :** 17 Juin 2020

**Référence :** ENGIE – 2020-004

**Émetteur :** Direction de la RSE

**Interlocuteur :** CHASSAGNETTE Anne   **Mail :** anne.chassagnette@engie.com   **Tél. :** +33 (0)1 44 22 67 59

## Politique environnementale

### Résumé

La présente politique environnementale du Groupe ENGIE précise :

- les enjeux environnementaux du Groupe ;
- les moyens mis en œuvre par le Groupe pour répondre à ses enjeux et améliorer sa performance ;
- la gouvernance qui contribue à sa mise en œuvre.

Elle est complétée de quatre politiques thématiques (Climat, Biodiversité, Eau et Economie circulaire) qui détaillent les engagements et les objectifs pris spécifiquement dans ces domaines et sont annexées à la présente politique.

*Cette décision prend effet à compter du 17 Juin 2020 et s'applique aux activités conduites par ENGIE en son nom et ses filiales contrôlées partout dans le monde. Cette politique a été élaborée en prenant en compte les normes de la RSE et les engagements d'organismes tels que les Nations Unies, l'OIT ou l'OCDE, auxquels le Groupe adhère. Elle est applicable dans la limite des lois et règlements s'appliquant aux entreprises régulées.*

Document(s) annulé(s) ou modifié(s) : Politique environnementale de 2018 référencée 2018-002

Pièce(s) jointe(s) : Politiques Climat, Biodiversité, Eau et Economie circulaire en annexes

Diffusion : externe

### ENGIE

1 place Samuel de Champlain - Faubourg de l'Arche  
92930 Paris La Défense cedex  
Tél. +33 (0)1 44 22 00 00

[engie.com](http://engie.com)

ENGIE - SA au capital de 2 435 285 011 euros - RCS Nanterre 542 107 651

## Table des matières

---

### Préambule

---

<b>1. Les enjeux environnementaux du Groupe</b>	<b>5</b>
1.1. Le changement climatique	5
1.2. La préservation des ressources et de la biodiversité	5
<b>2. Les moyens mis en œuvre par le Groupe pour répondre à ses enjeux</b>	<b>6</b>
2.1. Une approche d'amélioration continue de la performance environnementale	7
2.2. Une écoute, la sensibilisation et la construction de partenariats durables avec nos parties prenantes	8
2.3. Une mobilisation dans le Groupe pour son adoption et sa promotion	9
2.4. Le développement de nouvelles opportunités business	9
2.5. Le développement de la finance verte	9
<b>3. Périmètre et gouvernance en matière de responsabilité environnementale</b>	<b>9</b>
3.1. Le périmètre d'application	9
3.2. La gouvernance décentralisée	10
<b>4. Nos engagements et objectifs environnementaux</b>	<b>10</b>
<b>Annexe 1 : Politique Climat</b>	<b>12</b>
4.1. Contexte : Le secteur énergétique au cœur du défi climatique	12
4.2. Notre démarche pour réduire les émissions	12
4.3. Nos objectifs et actions de réduction des émissions de GES	13

<b>4.4. Evaluer les risques liés au changement climatique et élaborer un plan d'adaptation</b>	<b>13</b>
--	-----------

---

<b>5. Annexe 2 : Politique Biodiversité</b>	<b>15</b>
---	-----------

<b>5.1. Contexte : La biodiversité au cœur des enjeux de l'entreprise</b>	<b>15</b>
---	-----------

<b>5.2. De la gestion de l'empreinte biodiversité à l'impact positif :</b>	<b>15</b>
--	-----------

<b>5.3. Les objectifs et engagements :</b>	<b>16</b>
--	-----------

---

<b>6. Annexe 3 : Politique Eau</b>	<b>17</b>
------------------------------------	-----------

<b>6.1. Contexte : un enjeu local</b>	<b>17</b>
---------------------------------------	-----------

<b>6.2. De la gestion de l'eau à l'impact positif :</b>	<b>17</b>
---	-----------

<b>6.3. Les objectifs et engagements :</b>	<b>17</b>
--	-----------

---

<b>7. Annexe 4 : Politique Economie circulaire</b>	<b>19</b>
--	-----------

<b>7.1. Contexte : une gestion vertueuse des ressources planétaires</b>	<b>19</b>
---	-----------

<b>7.2. L'économie circulaire au sein du Groupe :</b>	<b>19</b>
---	-----------

<b>7.3. Les objectifs et engagements :</b>	<b>19</b>
--	-----------

### Préambule

---

La nouvelle Raison d'Être du Groupe, inscrite dans ses statuts, place l'environnement au cœur de ses préoccupations, à l'aune des deux composantes que sont la transition vers une économie neutre en carbone et l'impact positif sur la Planète. ENGIE conçoit ainsi sa performance dans la durée et dans sa globalité (réconciliant critères financiers et RSE).

Pour cette raison le Groupe définit une politique environnementale qui s'inscrit dans le cadre plus général de sa politique de responsabilité sociétale d'entreprise. Cette politique est élaborée en cohérence avec les autres politiques du Groupe avec lesquelles elle interagit : santé-sécurité, ressources humaines, éthique, risques, achats, sûreté industrielle...L'ensemble de ces politiques permet au Groupe d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de sa Raison d'Être, de son ambition et de sa stratégie.

L'Environnement est un enjeu fort pour ENGIE et un atout clé pour créer de la valeur avec ses parties prenantes. Sa préservation a minima, et chaque fois que possible son amélioration, permettent de maintenir la disponibilité et la richesse des ressources naturelles que le Groupe utilise pour ses activités et qu'il met à disposition de ses clients.

Le Groupe adhère aux grands principes internationaux en faveur de la préservation de l'environnement et affiche son soutien : Pacte mondial, Objectifs de Développement Durable de l'ONU, Principes Directeurs de l'OCDE et Accord de Paris pour le Climat.

En plus de répondre aux exigences réglementaires en vigueur - croissantes dans ce domaine - le Groupe s'est doté d'une série d'objectifs ambitieux pour 2030.

Aujourd'hui ENGIE encourage les actions proactives qui visent à :

- Diminuer les impacts négatifs de ses activités sur l'environnement, et chaque fois que possible augmenter leurs impacts positifs ;
- Tirer profit des opportunités liées à la préservation de l'environnement dans ses offres de services et dans ses relations avec ses parties prenantes.

Dans certains cas, les standards internes du Groupe se révèlent plus ambitieux que les réglementations locales.

ENGIE poursuit par ailleurs une démarche d'amélioration continue qui repose sur :

- Le partage des meilleures pratiques sur l'ensemble des enjeux environnementaux ;
- La contribution à l'amélioration des performances environnementales de sa sphère d'influence et plus particulièrement ses clients, fournisseurs et sous-traitants ;
- Une communication régulière sur sa performance environnementale, avec un souci permanent de transparence.

La présente politique environnementale précise donc :

- Les enjeux environnementaux du Groupe ;
- Les moyens mis en œuvre par le Groupe pour répondre à ses enjeux et améliorer sa performance ;
- Les éléments de gouvernance qui contribuent à sa mise en œuvre.

Elle est complétée des politiques Climat, Biodiversité, Eau et Economie circulaire qui détaillent les engagements et les objectifs pris spécifiquement dans ces domaines. Ces politiques thématiques sont annexées à la présente politique.

---

### 1. Les enjeux environnementaux du Groupe

Les enjeux environnementaux se multiplient et sont de mieux en mieux perçus par la Société. Les risques liés au changement climatique, à la surexploitation des ressources naturelles, à l'érosion de la biodiversité et à la pollution sont des préoccupations centrales.

Pour ENGIE, répondre aux enjeux environnementaux est un élément clé de la viabilité de son business model sur le long-terme sachant que prospérité économique et performance environnementale sont indissociables.

La politique environnementale évolue pour accompagner les nouvelles orientations stratégiques du Groupe et la transformation de ses activités.

#### 1.1. Le changement climatique

La lutte contre le changement climatique, qui résulte de l'accroissement de la concentration en gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère, est reconnue par nos sociétés comme l'un des défis majeurs de ce siècle. L'Accord de Paris signé lors de la COP21 en 2015 témoigne de la montée en puissance d'une dynamique mondiale qui considère comme prioritaire le développement accéléré de solutions concrètes pour faire face à ces menaces.

Le Groupe prend une part active à la lutte contre le changement climatique et se fixe des objectifs ambitieux de réduction de ses émissions, à court terme (2030) et à long terme (2050), sur des émissions directes et indirectes. Le groupe a obtenu début 2020 une certification SBT, validant la conformité de son développement projeté pour 2030, à une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris.

Pour le Groupe, il s'agit aussi d'accompagner ses clients et ses fournisseurs dans la réduction de leurs émissions en proposant des solutions appropriées. La réduction des émissions de GES est également pour le Groupe une opportunité de conquérir de nouveaux marchés et de valoriser certaines de ses actions et investissements qui vont dans le sens de la réduction des émissions.

Engagé depuis 2000 dans l'appui aux projets réducteurs d'émissions dans les pays émergents et en développement (Fonds Prototype Carbone), le Groupe a également développé un savoir-faire sur la compensation, ce qui permet au groupe d'envisager une démarche de neutralisation des émissions qu'à terme il ne pourrait plus réduire et de proposer des solutions de compensation à ses clients.

Enfin, le changement climatique est un enjeu central pour ENGIE dans la mesure où les chaînes d'approvisionnement, les infrastructures et les activités du Groupe vont être impactées par les conséquences du changement climatique. Les impacts climatiques (sécheresses, incendies, tempêtes, pluies extrêmes et inondations...) risquent de s'amplifier tandis que des changements plus graduels (augmentation de la température, du niveau de la mer, acidification des océans etc.) modifient l'environnement dans lequel les acteurs économiques évoluent. Le Groupe se mobilise pour s'adapter au changement climatique en renforçant la résilience de ses infrastructures et services et en mobilisant ses capacités d'innovation.

#### 1.2. La préservation des ressources et de la biodiversité

##### 1.2.1. La préservation des ressources

La surexploitation des ressources naturelles est un réel danger pour l'humanité. A l'heure actuelle, nos prélèvements dépassent largement la capacité qu'a la Terre de régénérer ses ressources et d'absorber les déchets. Préserver les ressources naturelles comme l'eau, les matières premières nécessaires à nos activités ou à la production de notre énergie est donc une priorité.

Pour le Groupe, la nécessité de préserver les ressources se traduit par deux axes principaux :

- La préservation de la ressource en eau.

L'eau est une ressource indispensable à nos sociétés et à la conduite des activités du Groupe. Ce dernier attache donc une importance toute particulière à son usage et à l'éventuel impact des rejets dans le milieu naturel. Pour faire face à ces enjeux, les entités du Groupe doivent veiller à mieux connaître l'empreinte eau

## Politique environnementale

de leurs activités, à localiser les zones de stress hydrique et à mettre en œuvre des plans d'actions pour les sites correspondants, par exemple en développant la réutilisation de l'eau.

Contribuer à la préservation des océans est également un enjeu sur lequel le Groupe travaille notamment sur les impacts potentiels indirects.

### - L'économie circulaire

Le Groupe considère l'insertion de ses activités dans une économie plus circulaire comme un facteur essentiel de sa performance économique et environnementale. Les actions sont portées à plusieurs niveaux : réutilisation des déchets organiques (production de biométhane), gestion de la fin de vie des matériaux (éoliennes, panneaux solaires, etc.), ou encore utilisation durable des ressources. L'économie circulaire conduit souvent à une réduction des coûts de production, à une augmentation de la valeur ajoutée et à une fidélité accrue des consommateurs.

En combinant par exemple ses flux de matières, de déchets et d'énergie à ceux de ses voisins partenaires, le Groupe peut contribuer à la mise en place d'une « écologie industrielle » économe en ressources et en coûts dans une approche gagnants-gagnants avec ses parties prenantes.

### 1.2.2. La préservation de la biodiversité et des écosystèmes

La biodiversité constitue à la fois :

- Une ressource nécessaire aux activités du Groupe (ex : biomasse) qu'il s'agit de préserver ;
- Une richesse partagée avec ses parties prenantes.

Conscient de son interdépendance vis-à-vis de la biodiversité, ENGIE souhaite préserver la biodiversité voire la développer en l'intégrant à sa stratégie et à ses métiers. Les engagements portés dans les dispositifs act4nature témoignent de cette volonté.

Le Groupe contribue à diminuer les pressions qui pèsent sur la biodiversité en :

- Utilisant l'empreinte au sol des entités. Que ce soit à la ville ou à la campagne, les sites d'ENGIE peuvent contribuer à la restauration des continuités écologiques, à la préservation de la biodiversité ordinaire et à la réduction des espèces exotiques envahissantes ;
- Contribuant à diminuer la pression exercée par le changement climatique par la mise en œuvre de sa stratégie, faisant d'ENGIE un acteur majeur de la décarbonisation ;
- Réduisant les impacts tout au long de la chaîne de valeur. Le groupe intègre dans ses analyses de risques et opportunités les impacts potentiels des activités propres mais aussi ceux de la chaîne d'approvisionnement.

## 2. Les moyens mis en œuvre par le Groupe pour répondre à ses enjeux

Pour répondre à ces enjeux environnementaux, ENGIE met en œuvre des moyens qui reposent sur les deux principes suivants :

- Une approche « systémique » qui cherche à lier l'ensemble des enjeux environnementaux afin de favoriser les synergies sur le sujet et d'éviter d'éventuels effets rebonds ;
- Une concertation avec ses parties prenantes pour développer des solutions intégrant au mieux les considérations de chacun des acteurs et rechercher un impact positif ;

En complément de ces principes, les éléments de la politique environnement sont déployés dans les différents processus du Groupe

### 2.1. Une approche d'amélioration continue de la performance environnementale

L'amélioration de la performance environnementale du Groupe fait appel à 3 types d'actions :

#### 2.1.1. Comprendre et anticiper nos impacts sur l'environnement

Afin d'apporter les réponses les plus pertinentes, il convient d'étudier ces interactions qui ne sont pas toujours directes ni immédiatement observables. Le Groupe s'entoure donc des compétences (internes et externes) nécessaires à ce travail et collabore avec différentes entités de recherche sur les questions environnementales. Il promeut également le recours à des outils d'évaluation environnementale et de type ACV (analyse de cycle de vie) pour un examen le plus complet possible.

Afin d'anticiper ces interactions le Groupe procède à des études d'impact et introduit des éléments environnementaux, dont un prix interne du carbone, dans les nouveaux projets et dossiers d'investissement. En complément, il cartographie l'ensemble de ses risques environnementaux.

Anticiper signifie également comprendre en quoi l'environnement – qui évolue du fait du changement climatique en particulier – peut modifier la conduite des activités et le business model du Groupe. À cette fin par exemple, le Groupe développe une méthodologie sur l'adaptation au changement climatique qui lui permet de mieux comprendre l'impact de l'évolution du climat sur ses activités et vient soutenir la mise en œuvre de plans d'adaptation locaux.

#### 2.1.2. S'engager pour rendre positif notre impact sur l'environnement

La politique environnementale du Groupe est déclinée sur chacun de ses principaux enjeux par un texte spécifique. D'une façon générale, les impacts du Groupe sont gérés selon le principe de séquençage « éviter > réduire > compenser » mis en exergue pour la biodiversité. Ainsi, que ce soit pour nos émissions de gaz à effet de serre ou notre impact sur les ressources et la biodiversité, nous nous efforçons de toujours d'éviter tout impact avant de le réduire et le compenser en dernier recours lorsque c'est possible. Dans le cadre du climat par exemple, cela se traduit par la méthode suivante : sobriété > efficacité > renouvelables (électrique et gaz) > compensation.

Pour démontrer son engagement et mobiliser ses équipes, le Groupe s'est doté d'un ensemble d'objectifs RSE à horizon 2030 (Cf. Chapitre 4). Pour cela, il définit des plans d'action et met en œuvre des outils pour évaluer les risques et impacts ou identifier des moyens d'action.

Conformément aux deux principes qui animent sa politique environnementale, le Groupe met en œuvre une gestion environnementale intégrée et concertée. Pour l'ensemble de ses activités, ENGIE :

- Encourage les plans d'actions qui prennent en compte l'ensemble des enjeux environnementaux et leurs interactions éventuelles (une action peut par exemple répondre à la fois à une problématique eau et une problématique adaptation) ;
- Elabore ces plans d'actions en concertation avec ses parties prenantes ;
- Prend en compte les enjeux de santé environnementale.

#### 2.1.3. Piloter notre impact dans le temps

Afin de piloter l'amélioration de sa performance environnementale, le Groupe définit des indicateurs dans les domaines à fort enjeu. Ces indicateurs permettent de comparer sa performance dans le temps ainsi que sa performance par rapport à d'autres organisations comparables.

De plus, ENGIE évalue ses actions environnementales à travers l'élaboration de benchmarks concurrentiels et encourage le partage de bonnes pratiques.

La performance environnementale du Groupe étant évaluée par des agences de notation, ENGIE s'appuie également sur ces informations pour identifier ses pistes de progrès.

### 2.2. Une écoute, la sensibilisation et la construction de partenariats durables avec nos parties prenantes

ENGIE privilégie le dialogue avec les parties prenantes pour comprendre et intégrer au mieux leurs attentes et remarques, à l'échelle locale ou à un niveau global. Ce dialogue s'appuie sur la communication régulière que fait le Groupe sur sa performance environnementale et sur son attitude ouverte et bienveillante pour répondre aux éventuelles controverses qui pourraient apparaître dans ce domaine.

#### 2.2.1. Les employés

La performance environnementale d'ENGIE passe par une meilleure sensibilisation des employés aux enjeux environnementaux. A cette fin, le Groupe met en œuvre divers moyens : conférences et formations internes, réseaux, intranet. Via des réseaux de compétences internes, il encourage le partage de bonnes pratiques, l'innovation et les initiatives de terrain qui participent à une prise de conscience générale.

Sur certains sujets spécifiques comme l'empreinte carbone individuelle, la mobilité verte, le recyclage des déchets, les comportements sobres ou encore le Green IT, le Groupe lance des réflexions et actions destinées aux employés afin d'encourager l'évolution des comportements. ENGIE favorise l'implication de ses salariés pour développer et mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement.

#### 2.2.2. Les fournisseurs

Les fournisseurs sont une partie prenante essentielle dans la chaîne de valeur d'ENGIE. Le devoir de vigilance engage d'ailleurs la responsabilité du Groupe sur les actions de ces fournisseurs. Depuis plusieurs années maintenant, la politique achats du Groupe intègre la préservation de l'environnement dans ses exigences. A cette fin, et en complément des dispositions contractuelles des cahiers des charges, le Groupe recourait à une évaluation RSE externe de ses fournisseurs. Une nouvelle étape a été franchie récemment avec l'adoption par le Groupe d'un objectif que tous nos fournisseurs préférentiels soient certifiés SBT au plus tard en 2030.

#### 2.2.3. Les clients

Le Groupe contribue à la modification des comportements en élaborant à destination de ses clients des offres à composante environnementale comme l'offre verte pour l'électricité, l'autoconsommation photovoltaïque etc.

ENGIE co-organise des ateliers de créativité croisée avec ses principaux clients pour trouver des solutions innovantes respectueuses de l'environnement et rend compte des impacts de ses offres.

#### 2.2.4. Les pouvoirs publics

Le Groupe prend parti sur les projets d'évolution des réglementations environnementales et y participe dès que possible. Le Groupe soutient par exemple auprès des autorités publiques la nécessité de généraliser les prix du carbone afin d'accélérer la transition vers une économie bas carbone, ainsi que celle de développer les incitations à l'essor des énergies renouvelables incluant les énergies thermiques (biomasse, gaz vert...).

#### 2.2.5. Les ONG

ENGIE noue des partenariats avec des ONG environnementales dont la compétence et la capacité de dialogue bénéficient au Groupe dans sa recherche de performance. Cette collaboration s'exerce à la fois dans les orientations politiques étudiées par le Groupe et dans des actions de terrain.

#### 2.2.6. Les investisseurs

ENGIE communique régulièrement auprès des investisseurs pour témoigner de ses efforts continus en termes de performance environnementale. Le Groupe renforce la transparence de son reporting et promeut des initiatives telles que la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) .

### 2.3. Une mobilisation dans le Groupe pour son adoption et sa promotion

Cette politique environnementale, les engagements et les objectifs du Groupe sont promus par :

- Une structure managériale décentralisée et fondée sur le principe de subsidiarité avec des responsabilités clairement définies (voir chapitre suivant).
- Une intégration dans les processus d'élaboration stratégique du Groupe et dans les processus financiers.
- Un système global de gestion de l'environnement prenant appui sur le principe « éviter, réduire, compenser » (voir point précédent).
- La prise en compte des critères environnementaux dans l'allocation de CAPEX ainsi que dans les politiques de gestion des risques et de contrôle.
- La formation et la mise à disposition d'informations auprès des employés et du management.
- La collaboration avec les fournisseurs pour qu'ils intègrent toujours davantage le respect de l'environnement.
- La participation aux initiatives, notations et indices internationaux relatifs à la RSE et à l'environnement.

### 2.4. Le développement de nouvelles opportunités business

Les dimensions environnementales sont des critères forts de différenciation et donc d'opportunités business. La politique environnementale accompagne les nouvelles activités et services que le Groupe développe afin de démontrer en quoi la prise en compte de l'environnement peut être un élément différenciant et permet la conquête de nouveaux marchés.

### 2.5. Le développement de la finance verte

Pour pouvoir répondre aux enjeux environnementaux, il est nécessaire que le secteur de la finance reconnaisse dans son mode de fonctionnement, la valeur que représente pour nos sociétés la préservation de l'environnement.

Aujourd'hui, le mouvement est enclenché et de plus en plus d'acteurs financiers s'intéressent à ces questions. ENGIE encourage cette évolution du secteur financier comme en témoignent :

- Le recours à des Obligations Vertes pour financer la transition énergétique ;
- Le développement de produits financiers innovants comme la finance participative au niveau des territoires, le crowdfunding, des prêts ou des lignes de crédit indexés sur des objectifs environnementaux ;
- Le soutien à la généralisation des prix du carbone pour intégrer les externalités climatiques à la logique financière et flécher les investissements vers l'économie bas carbone ;
- L'analyse des impacts environnementaux, sociétaux, économiques de ses activités à l'échelle des territoires.

## 3. Périmètre et gouvernance en matière de responsabilité environnementale

### 3.1. Le périmètre d'application

Cette politique s'applique à toutes les sociétés du Groupe. Pour chacune d'elles, la politique s'applique également, dans la mesure du possible, aux contractants agissant au nom de la société, ainsi qu'aux joint-ventures et autres associations équivalentes, si la société en assume la gestion.

### 3.2. La gouvernance décentralisée

La politique environnementale, complètement intégrée à la gouvernance du Groupe, est portée par l'ensemble de ses entités.

Au sein du Groupe, la filière environnement est constituée d'un réseau de correspondants environnement (un par business unit). Ce dernier est en charge d'appuyer la ligne managériale pour la mise en œuvre et le suivi de la politique environnementale. Le correspondant est également chargé de l'animation du réseau au sein de sa propre entité et de la diffusion des informations et bonnes pratiques. Cette filière est aussi présente dans les activités de R&D du Groupe avec une entité dédiée : Le Lab Environnemental et Sociétal.

Le réseau de correspondants est animé par la Direction RSE, qui se charge ainsi de :

1. Animer des rencontres régulières au sein de la filière. L'objectif est de faciliter l'échange sur les termes de la politique environnementale, les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre, la mise en pratique des plans d'action thématiques, et les recommandations formulées lors des audits ainsi que sur les bonnes pratiques ;
2. Assurer la mise en œuvre opérationnelle de la politique environnementale et de ses engagements. Pour cela, elle impulse et supervise des groupes de travail, études et outils sur des sujets en lien avec l'environnement. Elle accompagne par ailleurs le déploiement des objectifs Groupe ; en complément, les business units peuvent déployer leurs propres objectifs ;
3. Mesurer l'impact des activités du Groupe sur l'environnement. Le reporting environnemental s'appuie sur un outil de collecte des données accessibles aux business units, filiales et installations. Il est vérifié par les commissaires aux comptes. À l'issue de la campagne annuelle de reporting, chaque directeur de business unit s'engage via une lettre de conformité sur la qualité des informations remontées et sur la mise en œuvre de la politique environnementale du Groupe ;
4. Informer le top management (Comité exécutif et Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement Durable du Conseil d'administration) sur la performance environnementale du Groupe afin d'identifier les points d'amélioration pour la proposition des futurs plans d'action. La Direction de la RSE rédige ainsi un bilan annuel accompagné d'un plan et enrichi du rapport fourni par les Business Units et des résultats des audits environnementaux commandités par le Comité exécutif.

## 4. Nos engagements et objectifs environnementaux

Notre ambition environnementale est de respecter les limites planétaires, en agissant notamment pour l'Accord de Paris

### Engagement #1 : Être exemplaire en déployant notre propre transition vers la neutralité carbone

<b>Emissions de GES liées à la production d'énergie, de chaleur et de froid (quel que soit le taux de détention des actifs), conformes à la trajectoire SBT en 2030</b>	43 Mt
<i>Soit -52% à 180g/kWh en 2030 par rapport à 2017, scopes 1 et 3</i>	

<b>Emissions de GES liées à la vente de gaz et autres produits énergétiques, conformes à la trajectoire SBT en 2030</b>	52 Mt
<i>Soit -34% sur l'usage des produits vendus en 2030 p/r 2017</i>	

<b>Emissions de GES liées aux pratiques de travail en 2030</b>	0 Mt
--	------

<b>Part des énergies renouvelables dans le mix des capacités de production électrique, conforme à la trajectoire SBT en 2030</b>	58%
--	-----

### Engagement #2 : Rendre nos clients et fournisseurs acteurs de leur transition vers la neutralité carbone

<b>Proposition dans nos offres d'une alternative contribuant à la décarbonation en 2030</b>	100%
---	------



## Politique environnementale

<b>Part des fournisseurs préférentiels (hors achats d'énergie) certifiés SBT en 2030</b>	100%
<b>Engagement #3 : Limiter l'impact de nos activités sur l'environnement et le vivant</b>	
<b>Part des activités, projets et sites en démantèlement avec un plan environnemental en concertation avec les parties prenantes en 2030</b>	100%
<b>Part des sites industriels ayant mis en place une gestion écologique en 2030</b>	100%
<b>Consommation d'eau des activités industrielles en 2030</b>	-30%

Le Groupe s'engage à respecter les lois et règlements environnementaux applicables dans les pays où il opère et, dans la mesure du possible, à anticiper l'application de nouvelles dispositions légales lorsqu'elles sont plus strictes.

Le Groupe intègre par ailleurs et autant que possible les principes et recommandations suivants : le Pacte Mondial de l'ONU (*Global Compact*), le *GHG protocol*, le *Global Reporting Initiative* ainsi que la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD)*.

Pour donner corps à son ambition, le Groupe s'est aussi engagé auprès d'acteurs internationaux, parmi lesquels les *Science-based targets* et le *Business commitment to a just transition and green, decent jobs (BTeam)* sur le climat, le *2016 Business and Biodiversity Pledge* et *act4nature* sur la biodiversité ou le *BAFWAC* sur l'eau.

## Annexe 1 : Politique Climat



### 4.1. Contexte : Le secteur énergétique au cœur du défi climatique

Les usages énergétiques sont responsables de 60% des émissions mondiales de GES. Si l'énergie est une source majeure d'émissions, elle est aussi le moteur majeur de la solution. La transition engagée par le secteur énergétique est la première des réponses à la question climatique.

En décembre 2015, l'Accord de Paris a posé les principes d'un nouveau cadre international et d'un **fort niveau d'ambition à long terme et à court terme** : rester en deçà de 2°C d'augmentation de température ; parvenir à la neutralité carbone dans la 2<sup>ème</sup> moitié du siècle.

Le changement climatique est un enjeu majeur pour le Groupe, et est au cœur de sa stratégie de transformation : **ENGIE s'est engagé à réduire de manière significative ses émissions, en particulier via le développement d'activités qui contribuent à la transition énergétique, en concertation et avec respect des partenaires locaux, et en mettant en place des mesures de résilience au changement climatique.**

**Cet engagement déterminé de réduction de nos émissions à 2030 est une étape vers la neutralité à plus long terme** : neutralité que nous étudions tant sur nos propres activités, qu'au niveau du comportement des salariés et notre chaîne de valeur, et pour l'appui à la décarbonisation de nos clients.

**L'action contre le changement climatique s'inscrit dans notre politique de réponse plus large aux enjeux environnementaux**, et interagit notamment avec nos actions pour la protection de la biodiversité.

### 4.2. Notre démarche pour réduire les émissions

- **Suivre, anticiper, informer et préparer le Groupe aux évolutions réglementaires nationales et internationales en lien avec le changement climatique**
  - Implication et appui aux négociations internationales via l'adhésion et le soutien spontané à des initiatives telles que Le Fonds prototype Carbone de la Banque Mondiale, Caring for Climate (UNGC) ou Task Force Bloomberg (TCFD)
- **Se doter d'un prix interne du carbone : depuis 2015 nous avons mis en place un prix interne du carbone qui a facilité le désengagement des activités charbon** Soutien aux initiatives de développement des prix du carbone (Carbon Pricing Leadership Coalition, Leaders du Climat WEF, Renforcement ETS pour un meilleur signal prix, Commission Quinet en France...)
  - Elaborer et diffuser des éléments de langage communs sur la thématique
  - Participer à des dynamiques d'engagements via des institutions/associations Business.
- **Développer des énergies renouvelables, promotion des technologies les plus efficaces (Efficacité énergétique, chaudières condensation, Pompes à chaleur...)**
- **Soutenir les démarches de R&D et innovation au sein du Groupe**
- **Définir des objectifs et proposer des plans d'action pour nous inscrire dans une trajectoire de décarbonation en ligne avec l'Accord de Paris**
- **Renforcer la transparence du reporting sur l'évolution des émissions GES du Groupe**
- **Préparer/partager les positions du Groupe via l'animation du réseau climat interne**
- **Développement d'un dialogue systématique avec nos parties prenantes** afin de partager nos approches, nos analyses, nos positions, par exemple : avec les investisseurs dans le cadre de Climate Action 100+, et avec les partenaires locaux pour assurer une transition juste, avec l'Ademe sur une méthodologie du verdissement du gaz...
- **Développement de partenariats et collaboration avec de nombreuses associations** CPLC (Carbon Pricing Leadership Coalition) ; We Mean Business, B Team, WEF, WBCSD, IETA, ICC, CEPS, AFEP, MEDEF, EPE

- **Définition d'une stratégie et d'un dispositif de compensation, comprenant des critères qualitatifs et quantitatifs de recours à la compensation pour les besoins de l'entreprise et de ses clients.**

### 4.3. Nos objectifs et actions de réduction des émissions de GES

Nous avons obtenu une labellisation SBT sur nos objectifs de réduction d'émissions couvrant 96% de nos émissions scope 1 et 83% de nos émissions scope 3.

Ces objectifs sont une étape vers la neutralité carbone.

- Réduire de 52% à 180g/kWh notre taux d'émission par kWh de la production d'énergie de 2017 à 2030
- Réduire de 34% les émissions liées à l'usage des produits que nous vendons
- Accélérer notre développement des renouvelables à 58% en 2030 : tant pour la production d'électricité que pour la production et l'utilisation de gaz vert (Biométhane, pyrogazéification, hydrogène) : la continuité de l'alimentation en énergie, le développement des territoires et leur indépendance sont liées au développement des gaz verts, contribuant également à la réduction des émissions.

En complément de son engagement SBT, le Groupe se mobilise en :

- encourageant tous les salariés du groupe à être des acteurs de la réduction et de la neutralisation de leur empreinte carbone (Ways of working)
- déployant l'appui aux clients et l'offre de solutions décarbonées

### 4.4. Evaluer les risques liés au changement climatique et élaborer un plan d'adaptation

- **Suivre et mettre en œuvre les recommandations de la TCFD en élaborant un plan sur 5 ans.** Travail avec des experts internes et l'Institut Pierre Simon Laplace sur les index météorologiques de sensibilité aux impacts du climat sur nos actifs et activités, étude de **scenarios 2** et **4°** d'impacts du climat,
- **Evaluer les impacts financiers** du changement climatique sur nos outils industriels et sur notre plan d'activité, collaboration à des groupes de travail externes émetteurs-investisseurs nationaux et internationaux ;
- **Accroître la connaissance et l'expertise interne** via une méthodologie de classification et de priorisation des risques et des groupes de travail interbranche (climat, adaptation, eau) ;
- **Renforcer la résilience de nos infrastructures et activités** (Identification des sites prioritaires, Identifier les options locales d'adaptation) ;
- **Anticiper les impacts liés au changement climatique** : Intégrer une analyse du risque (critères extra-financiers) pour les nouveaux projets, Isoler et Intégrer des éléments de changement climatique dans les scénarios Groupe ;
- **Développer les partenariats externes** : Le Groupe est partenaire de l'IPSL (Institut Simon Laplace), afin de travailler sur les projections d'index climatiques significatifs pour les impacts sur les activités du Groupe ;
- **Communiquer sur les actions** (respecter et anticiper les demandes réglementaires de publication des risques, Positionner le groupe comme un acteur engagé : CDP, RobecoSAM,...).

**Les risques d'intensification des tempêtes augmentent de 1 à 4% pour 1°C d'accroissement du réchauffement global (US EPA/ IPCC AR5)**

Possibles impacts: Les forts vents peuvent endommager directement ou indirectement (matériaux volants) les panneaux solaires, les turbines des éoliennes, les lignes électriques, selon leurs typologie et résistance et/ou générer des interruptions de fonctionnement.

Actions : campagne d'entretien et considération dès l'élaboration des projets, de l'utilisation de matériaux plus résistants, en tenant compte de l'analyse de l'exposition des installations.

Des plans de contingence pour pourvoir à la continuité de service sont élaborés pour nos actifs de production. Ils couvrent les incapacités de fonctionnement, y compris en lien avec des difficultés sur la chaîne d'approvisionnement. Les entités opérationnelles du groupe peuvent bénéficier de couvertures assurancielles.

**En matière d'hygrométrie**, les scientifiques annoncent moins de pluies dans certaines zones, mais un renforcement de l'intensité des pluies dans la plupart (IPCC AR5)



## Politique environnementale

Possibles impacts : Les fortes pluies vont renforcer les risques d'inondations/flash flooding et affecter les débits des barrages – déclenchant des interruptions et affectant leurs capacités à produire. Le fonctionnement de certains autres types d'actifs peut également être affecté (Cogénérations, stockages de gaz, réseaux de transport de gaz, réseaux de chaleur et de froid).

Les glissements de terrains peuvent également endommager les réseaux de gaz.

Actions : La surveillance de nos actifs est permanente et nous permet d'évaluer précisément leur degré d'exposition, d'adapter leur couverture assurantielle aux catastrophes naturelles.

Nous développons des solutions basées sur la nature nous permettant de mieux gérer les inondations.

Les fréquence et magnitude **des périodes de chaleur et sécheresse** sont projetées s'accroître substantiellement pour une augmentation de température globale de 2°C par rapport à + 1,5°C dans les zones méditerranéennes et dans le sud de l'Afrique (IPCC, Global Warming of 1.5°C)

Possible impacts: capacités hydriques affectées avec risques de réduction de la production dans un scénario +4°C dans certaines régions.

Certaines centrales thermiques et nucléaires qui utilisent les eaux de rivière pour leur refroidissement peuvent être amenées à réduire leur fonctionnement si la température de leurs eaux rejetées devient trop élevée.

Certains équipements pourraient ne pas supporter des températures trop élevées.

Actions : Des plans de contingence pour pourvoir à la continuité de service sont élaborés pour nos actifs de production.

Nous étudions l'implantation de technologies alternatives de production pour compenser le manque de production.

Nous développons des solutions basées sur la nature afin de mieux préserver les ressources en eau et réduire l'évaporation.

**Hausse du niveau des mers** : entre +0,26m and +0,82m en 2100

Possibles impacts : Des études de sensibilité à des hausses supérieures à +1m seront réalisées pour les actifs situés sur les côtes exposées.

**Feux de forêts** : fréquence accrue

Possibles impacts : Actifs en Afrique du Sud, Australie, Amérique du Nord et Europe exposés.

Actions : Des plans de contingence pour pourvoir à la continuité de service sont élaborés. Une politique de débroussaillage systématique des alentours est en place.

## 5. Annexe 2 : Politique Biodiversité



### 5.1. Contexte : La biodiversité au cœur des enjeux de l'entreprise

La planète fait face à une érosion de la biodiversité sans précédent depuis le début de l'humanité. Les activités humaines sont à l'origine de cette sixième extinction de masse annoncée. En effet, toute activité humaine est dépendante de la nature, qui contribue directement et indirectement à la bonne qualité de la vie, en fournissant des biens matériels, en régulant les conditions environnementales et par des contributions non matérielles. Pour répondre à cet enjeu planétaire, chaque acteur, public ou privé, peut agir à son niveau en fonction des impacts et dépendances à biodiversité en lien avec ses activités.

Les activités du Groupe sont en interaction constante avec la biodiversité : d'une part elles bénéficient pour certaines des services rendus par la nature (biomasse, cours d'eau, régulation climatique) et d'autre part l'emprise au sol des sites industriels engendre un impact sur les écosystèmes.

Que ce soit à la ville ou à la campagne, les sites d'ENGIE peuvent contribuer à la restauration des continuités écologiques et à la préservation de la biodiversité ordinaire. De même, les impacts étant répartis sur toute la chaîne de valeur, le Groupe s'attache aussi à identifier les enjeux et réduire les risques au sein de la chaîne d'approvisionnement.

Conformément à la politique environnementale, le Groupe s'attache à éviter ses impacts directs ou indirects sur la biodiversité, à défaut à les réduire, voire à les compenser en dernier ressort.

ENGIE est engagée pour la préservation de la biodiversité depuis 2011, d'abord au travers de ses engagements dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, puis la signature du pledge de Cancun en 2016, et enfin les engagements dans act4nature international et Entreprises Engagées pour la Nature-act4nature France en 2020.

ENGIE bénéficie de l'expertise de deux partenaires depuis plus de 10 ans : le Comité Français de l'UICN et France Nature Environnement. Certaines filiales du Groupe ont également des partenariats avec le Museum d'Histoire Naturelle, la Ligue protectrice des Oiseaux ou encore Birdlife.

### 5.2. De la gestion de l'empreinte biodiversité à l'impact positif :

Le Groupe analyse ses impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité, selon **les 5 pressions majeures** qui pèsent sur la biodiversité (modification usage des sols, épuisement des ressources, climat, pollution et espèces exotiques envahissantes), afin d'identifier les actions permettant de **contribuer à réduire ces impacts et à maîtriser ses dépendances**, en respectant les **10 engagements communs** des dispositifs act4nature.

Afin de réduire l'empreinte au sol, de contribuer à la restauration des corridors écologiques et de réduire la présence des espèces exotiques envahissantes, le Groupe :

- Met en place une **gestion écologique des sites** partout où cela est possible, c'est-à-dire, a minima, pas d'utilisation de produit phytosanitaire chimique et une gestion différenciée des espaces verts
- Identifie les **aires protégées à proximité des sites** et définit des **actions en concertation avec les parties prenantes** pour réduire au maximum les impacts, voire les transformer en impacts positifs. Les aires protégées considérées actuellement sont les zones Natura 2000, les zones Ramsar, les sites Unesco (naturels et mixtes), les catégories UICN I à IV. A ces catégories seront ajoutées, dès 2021, les catégories UICN V et VI, ainsi que les zones importantes pour les oiseaux et les zones clés pour la biodiversité
- S'engage à **appliquer la séquence « éviter, réduire, compenser »** partout dans le monde.

Afin de contribuer à la réduction de la pression liée au climat, le Groupe a mis en place une politique climat visant à réduire fortement les émissions de gaz à effets de serre pour ses activités propres, mais aussi pour ses clients et ses fournisseurs. Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, ENGIE s'attache à mettre en œuvre, lorsque cela est possible, **des solutions fondées sur la nature**, permettant à la fois de restaurer la biodiversité et de s'adapter face aux impacts du changement climatique.

Le Groupe porte la biodiversité dans ses échanges avec les parties prenantes :

- **Etude approfondie des impacts et dépendances dans la chaîne de valeur** et échange avec les principaux fournisseurs et sous-traitants
- Maintien et développement de **partenariats avec les acteurs de la biodiversité**.

Engagé dans la lutte contre la perte mondiale de biodiversité, le Groupe s'attache également à :

- Contribuer au **développement de la connaissance** sur la biodiversité au niveau des territoires
- Poursuivre la **sensibilisation et la formation** des collaborateurs.

### 5.3. Les objectifs et engagements :

En application des précédentes lignes directrices et précédents engagements, plusieurs objectifs ont d'ores et déjà été atteints, tels que :

- La mise à disposition d'un outil permettant d'identifier les aires protégées à proximité des sites et projets
- L'identification des sites prioritaires en Europe, puis dans le monde, et la mise en place de plans d'action élaborés en concertation avec les parties prenantes
- La création et l'animation d'un réseau interne d'experts biodiversité
- La publication d'une brochure pour sensibiliser les collaborateurs

Les nouveaux objectifs et engagements sont définis pour la période 2020-2030. Ils sont repris dans les engagements du Groupe dans les dispositifs act4nature.

	<i>Cible</i>
Mise en place d'une gestion écologique des sites industriels	50% des sites en 2025 100% des sites en 2030
Mise en place de plans environnementaux pour les activités industrielles (incluant les plans d'action pour les sites situés dans ou à proximité d'une aire protégée)	80% des sites en 2025 100% des sites en 2030
	<i>Cible</i>
Application de la séquence « éviter, réduire, compenser » aux projets de développement, partout dans le monde, en concertation avec les parties prenantes	2022 : 100% des dossiers soumis au Comité des Engagements Groupe (CDE) 2025 : extension progressive aux dossiers ne passant pas par le CDE Groupe
Contribution à la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature (SfN) dans les territoires	2022 : 10 fiches opportunité/action SfN
Réalisation d'une analyse approfondie des impacts et dépendances pour les principales activités du Groupe tout au long de la chaîne de valeur	A minima 2 activités par an d'ici 2025
Mise à disposition de modules de sensibilisation à la biodiversité pour les collaborateurs	2 modules par an d'ici 2025
Création d'une plate-forme de partage des bonnes pratiques	Opérationnelle avant fin 2022

## 6. Annexe 3 : Politique Eau



### 6.1. Contexte : un enjeu local

L'eau est essentielle à la vie. Mais elle est aussi une ressource très importante pour les activités industrielles, dont la production d'énergie. Face au risque de pénurie d'eau dans plusieurs pays, en matière de quantité ou de qualité, et risques de conflits d'usage, ENGIE cherche à améliorer continuellement son engagement dans la gestion de l'eau partout dans le monde.

Depuis plus de dix ans, ENGIE s'est engagé significativement pour une meilleure gestion de l'eau. Ce processus s'appuie sur l'adhésion d'ENGIE au CEO Water Mandate (initiative des Nations Unies), depuis sa fondation en 2007, et sur sa contribution au questionnaire du CDP water security depuis son lancement en 2011. Le Groupe est également engagé dans l'initiative BAFWAC (Business Alliance for Water and Climate) et soutient les travaux de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau.

Chaque année, le Groupe publie un rapport sur le progrès dans le cadre de sa participation au CEO Water Mandate et répond au questionnaire CDP Water security.

### 6.2. De la gestion de l'eau à l'impact positif :

De nombreux travaux ont d'ores et déjà été menés en matière de gestion de l'eau : mesure de l'empreinte eau des principales activités du Groupe, refonte des indicateurs, évaluation du risque hydrique et mise en place de plans d'action, contribution aux travaux internationaux tels que le WULCA, le Water for Energy framework ou l'initiative sur la gouvernance de l'eau de l'OCDE.

Avec la modification du portefeuille d'actifs du Groupe et les attentes accrues des parties prenantes, les problématiques de gestion de l'eau évoluent : si l'utilisation de l'eau pour les centrales hydroélectriques reste la même, de nouveaux axes d'engagement doivent être pris en compte, concernant notamment l'eau utilisée dans les systèmes de chauffage et de refroidissement urbains, la production d'hydrogène, les questions liées à l'utilisation de l'eau dans la chaîne d'approvisionnement (par exemple pour la production de ressources en biomasse) ou l'accès à l'eau pour les employés d'ENGIE (WASH : Water, Sanitation and Hygiene).

Sur base de ces évolutions et en accord avec les axes d'engagement du CEO Water Mandate (Global Compact), le Groupe s'attache à :

- Identifier les sites industriels soumis à un stress hydrique, et élabore des plans d'action pour l'ensemble des sites situés en zone de stress hydrique élevé et très élevé
- Analyser les risques et opportunités liés à l'eau dans les projets et met en place les actions adaptées
- Contribuer à l'amélioration de la gestion de l'eau et de la gouvernance dans les territoires et travaille à la mise en œuvre d'action en concertation avec les parties prenantes à l'échelle des bassins versants
- Mettre en œuvre toutes les technologies disponibles pour réduire son impact sur les rejets (modifications physico-chimiques, perturbations des écosystèmes)
- Identifier les fournisseurs présentant un enjeu pour l'eau, à partir notamment des travaux réalisés sur l'empreinte eau les années précédentes, et les incite à développer des plans d'action
- Intégrer la gestion de l'eau durable dans les services proposés aux clients
- Engager une démarche pour l'accès à l'eau, l'assainissement et l'hygiène sur le lieu de travail

### 6.3. Les objectifs et engagements :

Ces dix dernières années, plusieurs actions et objectifs ont été déployés au sein du Groupe :

- Mesure de l'empreinte eau des activités
- Atteinte de l'objectif de réduction des prélèvements d'eau pour la production d'énergie
- Mise place de plans d'action pour les sites situés en zone de stress hydrique extrême et élevé en concertation avec les parties prenantes
- Création et animation d'un réseau interne sur l'eau
- Contribution aux travaux du CEO Water Mandate, de l'OCDE et du CDP



## Politique environnementale

Les nouveaux objectifs et engagements sont définis pour la période 2020-2030.

	<i>Cibles</i>
Réduction de la consommation d'eau industrielle pour l'ensemble des activités industrielles du Groupe	-15% en 2025 -30% en 2030
Mise en place de plans environnementaux pour toutes les activités industrielles (incluant les plans d'action pour les sites situés dans les zones de stress hydrique extrême ou élevé)	80% des sites en 2025 100% des sites en 2030



## 7. Annexe 4 : Politique Economie circulaire

### 7.1. Contexte : une gestion vertueuse des ressources planétaires

Chaque année, les ressources planétaires sont consommées bien au-delà des limites durables, autrement dit des limites qui permettraient soit le renouvellement de ces ressources, soit leur gestion à très long terme. Le jour du dépassement de la consommation de ressources naturelles que la Terre peut renouveler dans la même année est de plus en plus proche (29 juillet en 2019, 2 mois plus tôt qu'en 1999, *source WWF*).

L'économie circulaire, modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation, le gaspillage de ressources ainsi que la production des déchets, est une réponse à cet enjeu. Dans le secteur de l'énergie, l'économie circulaire peut se développer sur trois thèmes principaux : l'exploitation des ressources naturelles pour la production d'énergie, la consommation d'énergie des utilisateurs finaux et la récupération de la chaleur résiduelle.

### 7.2. L'économie circulaire au sein du Groupe :

Depuis plus de 20 ans, le Groupe mesure son empreinte sur les ressources au travers des Analyses de Cycle de vie. Il a également développé des outils permettant d'analyser les flux à l'échelle d'un territoire pour diminuer l'impact sur les ressources et développer l'écologie industrielle (le Groupe a été moteur dans l'expérimentation Ecopal menée dans le Nord de la France dans les années 2000).

Chaque site ou activité travaille à la valorisation et/ou au recyclage de ses déchets. Le Groupe, au travers des équipes de recherche & développement notamment, travaille avec les concepteurs, les fournisseurs et les filières de recyclage pour diminuer l'impact sur les ressources.

Acteur majeur de la transition écologique, ENGIE met en œuvre les principes de l'économie circulaire et s'attache ainsi à :

- Augmenter le taux de recyclage des déchets générés par les activités industrielles
- Réduire le recours aux combustibles fossiles
- Développer les gaz verts tels que le biométhane et l'hydrogène
- Identifier des filières de recyclage et réduire ainsi l'impact sur les ressources, notamment pour les énergies renouvelables solaires et éoliennes
- Utiliser les ressources de manière durable via des filières certifiées ou labellisées (ex biomasse)
- Favoriser la réutilisation de pièces détachées et de circulation du stock au sien du Groupe via une plateforme dédiée (BeeWe)

### 7.3. Les objectifs et engagements :

Depuis 2017, le Groupe a pris des engagements en matière d'économie circulaire :

- Impulser les gaz renouvelables : biogaz, biométhane de première, deuxième et troisième génération
- Développer la récupération d'énergie sur les processus industriels et tertiaires
- Outiller de manière innovante l'aide au processus de prise de décision relative à l'économie circulaire en zone industrielle (Outil BE CIRCLE)

Les nouveaux objectifs et engagements sont définis pour la période 2020-2030.

	Cibles
Etude de l'impact des principales activités sur les limites planétaires	2025
Quantité de biogaz injectée sur les réseaux de transport ou de distribution de gaz contrôlés par le Groupe	>1,5 TWh/an en 2023 >5 TWh/an en 2030